

Meudon le 23 octobre 2022

MAIRIE DE MEUDON
6 avenue Le Corbeiller
92190 MEUDON CEDEX

A l'attention de Monsieur Denis Larghero Maire de Meudon,
Vice-Président du Conseil Départemental

Objet : Voirie dans le quartier du Potager

Monsieur le Maire,

Nous revenons vers vous concernant l'aménagement de la voirie dans la partie du quartier du Potager du Dauphin impactée par les travaux d'enfouissement des réseaux.

Suite à la consultation ARQP et à la concertation Mairie, nous avons eu des réunions de travail avec vos Services et GPSO, qui nous ont permis d'intégrer les critères de sécurité, les contraintes réglementaires en vigueur et dans la mesure du possible les demandes des participants aux deux votes, avec leurs conséquences.

Ce projet a été présenté par GPSO à la réunion publique que vous avez organisée pour les résidents du quartier, du jeudi 20 octobre.

Nous souhaitons vous informer que notre association soutien ce projet (voir annexe1) avec les deux modifications correspondant à :

- L'amendement accepté en séance d'implanter le trottoir PMR coté mur du Parc dans le tronçon de la rue Marthe Edouard entre rues Nouvelle et Obeuf, afin d'assurer une continuité de parcours. Il en résulte toutefois un effet négatif de réduction supplémentaire des places de stationnement.

- La mise en place de stationnement des deux côtés de la rue Nouvelle pour minimiser la perte de places de stationnement, conséquences de la réglementation, de la décision ci-dessus et du maintien des voies en double sens (voir annexe 2)

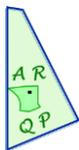
Nous avons bien noté que GPSO pourra être amené, pendant le déroulement des travaux, à faire des adaptations nécessitées par la réglementation et certains cas particuliers, qui devront être « à la marge ».

Il en sera de même de l'étude circulation/stationnement des rues Eliane et Valentine aujourd'hui exclues du périmètre de l'étude et des travaux.

Nous vous serions reconnaissants de nous en tenir informés afin que nous puissions si besoin exprimer notre avis et en informer nos adhérents et sympathisants.

Nous vous remercions de votre soutien et vous prions de bien vouloir agréer Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pour l'association,
Dimitri Floros



Annexe 1 : Options retenues pour la voirie et la circulation

a) **Les trottoirs** « PMR » seront :

- rue Obeuf : côté des n° pairs (opposé au mur du Parc)
- rues Porto Riche, Nouvelle et Marthe Edouard : le long du mur du Parc (ce dernier point a été modifié lors de la réunion)
- rue Marthe Edouard entre Nouvelle et Jacqueminot : coté des n° impairs
- rue Porto Riche côté des n° pairs sur les 2 sections place Stalingrad/entrée du Potager et rue Nouvelle/ avenue Jacqueminot

b) **Le stationnement** sera unilatéral fixe avec dans la mesure du possible du côté du trottoir PMR :

- rue Obeuf : côté des n° pairs
- rue Marthe Edouard entre Jacqueminot et Nouvelle: côté des n° impairs
- rue Marthe Edouard entre Nouvelle et Obeuf: côté des n° pairs
- rue Porto Riche entre Obeuf et Nouvelle : le long du mur du Parc
- rue Porto Riche côté des n° pairs sur les 2 sections place Stalingrad/entrée du Potager et rue Nouvelle/ avenue Jacqueminot
- rue Nouvelle : des deux côtés de la rue

Marquage au sol prévu longitudinalement

c) **La sécurisation des parties haute et basse de la rue Obeuf** sera traitée par de larges plateaux qualifiés en zones de rencontre 20km/h,
(les 2 autres plateaux aux extrémités de la rue Nouvelle restant à 30km/h)

d) **Les dispositions pour améliorer la visibilité** au droit des passages piétons : application du règlement imposant 5 m sans stationnement (utilisé pour le stationnement des vélos)

e) **La sécurisation de la partie courbe** sans visibilité de la rue Porto Riche le long du mur du parc sera traitée avec une signalisation donnant la priorité à une des 2 voies de circulation

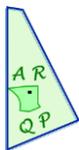
f) **Les revêtements et la signalétique** seront adaptés afin de bien identifier pour tous l'entrée dans une zone pavillonnaire sécurisée. Le marquage au sol du côté du stationnement sera uniquement longitudinal.

g) **L'accès au Potager** donnant sur la rue Obeuf :

Il s'agit des deux petites portes d'accès situées l'une en haut de la rue (accès au parc) et l'autre au milieu (accès à la chapelle).

Un constat s'impose : celui de l'impossibilité d'apporter une solution satisfaisant pleinement à la nécessité de sécuriser les entrées et sorties de piétons et d'assurer une accessibilité aux PMR.

Nous avons noté que les Services de la Mairie vont engager des études sur l'aménagement et le règlement intérieur du Potager. Nous en attendons qu'elles permettent, dans un avenir proche, que tous les accès publics s'effectuent par les deux grands portails.



h) Malheureusement GPSO a confirmé qu'il n'y a pas de possibilité technique de matérialiser les voies vélos car le maintien en double sens des rues très étroites ne le permet pas.



Annexe 2 : stationnement

a) Rappel :

Compte tenu du plan général de circulation et de stationnement de la zone dans laquelle se situe le Quartier du Potager, les voies publiques du quartier devraient permettre le stationnement :

- Des habitants des rues, sentiers et impasses qui n'ont pas la possibilité d'avoir un stationnement dans leur propriété (ou pas suffisant), et de leurs visiteurs
- Des personnes travaillant et utilisant les installations publiques (Potager du Dauphin et école des Jardies) qui ont été conçues sans places de stationnement
- Les commerçants de la Place Stalingrad et du boulevard des Nations Unies et leurs clients (les places de stationnement sur la place et les boulevards sont nettement insuffisantes)
- Les utilisateurs du Centre d'art et du Conservatoire, ouvrages recevant un important public, conçus sans pratiquement pas de places de stationnement
- Les véhicules des automobilistes ne voulant pas payer sur l'avenue du Château

b) Nous sommes déjà actuellement en déficit de places de stationnement, et bien que GPSO fait tous ses efforts pour un aménagement optimal de la voirie à refaire, le nouveau projet les réduit encore à minima de 35 places, compte tenu des nouveaux règlements, et du choix de laisser les rues étroites en double sens.

Comme abordé lors de la réunion et demandé par des participants, nous estimons que la seule possibilité pour améliorer cette situation est de mettre du stationnement des deux côtés de la rue Nouvelle (les règlements étant respectés car rue très large avec un très faible trafic).

Il faut privilégier l'intérêt général aux intérêts particuliers et réaliser les travaux en ce sens.

Si dans un futur plus ou moins lointain l'équilibre entre les besoins et l'offre change (réduction du parc automobile de Meudon, nouvelles constructions, fermeture : des artisans ou ateliers du Potager, du CAC / Conservatoire, des commerces, mise en place de nouveaux moyens de circulation publique entre les différents quartiers de Meudon, etc.), il sera simple de modifier les implantations des zones de stationnement dans le quartier.

